

**C.L.A.S. ELEMENTAIRE
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
SAISON 2018-2019**

NOM : Prénom :
Ecole : Classe : Redoublant : oui non

Quelles sont vos attentes par rapport au CLAS et pour quels motifs souhaitez-vous inscrire votre (vos) enfant(s) ?

.....
.....
.....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement, ci-dessous, et m'engage à le respecter.

Le Signature des parents : Signature de l'enfant :



POLE EDUCATION - JEUNESSE - CENTRE SOCIAL - rue des Marronniers - 38070 ST QUENTIN FALLAVIER - Tél. 04.74.94.25.53

**C.L.A.S. ELEMENTAIRE SAISON 2018-2019
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE REGLEMENT
INTERIEUR**

- ✓ Inscription sur recommandation de l'enseignant.
- ✓ Jours de fonctionnement : 2 soirs par semaine obligatoires : écoles du village au Centre de l'Enfance le lundi et le vendredi / Ecole des Moines au Nymphéa le mardi et le jeudi.
- ✓ En cas d'absence, prévenir le Centre Social le plus rapidement possible. Dans le doute, les animateurs récupéreront quand même l'enfant à la sortie de l'école. Seules les absences pour maladie, rendez-vous médical (apporter un justificatif au plus tard le dernier jour du mois) et sortie scolaire (prévenir une semaine à l'avance) ne seront pas facturées.
- ✓ Le cahier de liaison est un outil pour faciliter la communication entre famille, école et animateurs. Pensez à le regarder, le signer et à l'utiliser !
- ✓ Le goûter est fourni par les parents.
- ✓ Le CLAS sera fermé certains jours de ponts et de grève définis par la Commune, même si l'école est assurée.
- ✓ Inscription à la période obligatoire.
- ✓ Les parents doivent venir obligatoirement récupérer leur enfant à la fin de la séance.



Séance type

16h30 : les animateurs vont chercher les enfants à l'école.

16h40 : goûter + lecture du journal « 1 jour 1 actu », temps de détente, échanges conviviaux, débat autour de sujets d'actualités.

17h : temps de devoirs, méthodologie, organisation, apprendre à réviser une leçon, utiliser un dictionnaire.

17h45 : jeux ludiques → jeux autour des apprentissages en mathématiques, français, jeux autour de l'histoire et la géographie.

18h15 : les parents peuvent venir participer ou observer le temps de jeux. L'enfant doit être récupéré par l'un de ses parents, ceci dans un souci de suivi et d'échanges (obligatoire).

18h30 : départ des enfants.

Procédure disciplinaire :

Une charte de bonne conduite est distribuée en début d'année scolaire et doit être signée par les parents et les enfants. Elle doit être appliquée pour le bon fonctionnement de tous les accueils péri et extrascolaires.

➔ En cas d'indiscipline ou d'incorrection, le personnel d'encadrement est habilité à donner à l'enfant un avertissement, sanctionné systématiquement par un courrier adressé aux parents.

Premier avertissement : la ou le responsable de l'activité concernée prend contact avec les parents par téléphone afin de discuter de la situation.

Deuxième avertissement : les parents sont invités à un entretien avec la référente RARE et la ou le responsable de l'activité pour trouver une piste d'amélioration au comportement de l'enfant.

Troisième avertissement : les parents sont convoqués à une entrevue avec la ou le responsable du service concerné et l'élue de référence. L'enfant sera exclu une semaine du temps d'accueil problématique.

Quatrième avertissement : les parents sont convoqués à une entrevue avec les responsables de services et l'élue de référence. L'enfant sera exclu une semaine de tous les temps d'accueils péri et extrascolaires.

En cas de récidive, l'enfant sera exclu définitivement pour l'année scolaire de tous les temps d'accueils péri et extrascolaires.